



Communauté de Communes du Montbardois



Convention d'adhésion au programme des Petites Villes de Demain

ENTRE

- La Commune de Montbard représentée par son maire Madame Laurence PORTE
 - L'EPCI - Communauté de Communes du Montbardois - représentée par son président Monsieur Alain BÉCARD
- Ci-après, les « Collectivités »
D'une part,

ET

- L'Etat représenté par le préfet du département de la Côte d'Or, Monsieur Fabien SUDRY
- Ci-après, « l'Etat »

AINSI QUE

- Le Conseil départemental représenté par son président, Monsieur François SAUVADET
- Ci-après « le Département »

D'autre part,

Pourront y être associés :

Le conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, le PETR Auxois-Morvan et le cas échéant, tous partenaires financiers, techniques, nationaux et locaux.

Il est convenu ce qui suit :

Contexte

« Si les petites centralités font face à de nombreuses difficultés, elles sont également le lieu d'innovations et ont démontré durant la crise sanitaire de la COVID-19 leur attractivité, leur capacité à inventer des modalités de vie et à créer de la valeur. Grâce à ce programme cousu-main pour ces villes et les territoires ruraux qui les environnent, Petites villes de demain s'inscrit dans la droite ligne du plan de relance, en concrétisant la « nouvelle donne territoriale » et ses deux piliers : la transition écologique et la résilience »

Jacqueline Gourault, Ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales

Le programme Petites Villes de Demain vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur dynamisme par leur centralité. Ce programme constitue un outil de la relance au service des territoires. Il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques, et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement. Le programme doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs contribuant aux objectifs de développement durable. Il traduit la volonté de l'Etat de donner à ces territoires la capacité de définir et de mettre en œuvre leur projet de territoire, de simplifier l'accès aux aides de toute nature, et de favoriser l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre les parties prenantes du programme et de contribuer au mouvement de changement et de transformation, renforcé par le plan de relance. La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués. Pour répondre à ces ambitions, Petites villes de demain est un cadre d'action conçu pour accueillir toutes formes de contributions, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme (les ministères, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), la Banque des Territoires, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), le Centre d'études et d'expertise

sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA), l'Agence de la transition écologique – ADEME, etc.). Le programme, piloté par l'ANCT, est déployé sur l'ensemble du territoire national, il est décliné et adapté localement.

Les Collectivités signataires ont dûment et conjointement exprimé leur candidature au programme le 6 novembre 2020 et leur motivation par une lettre d'intention (annexe 1). La Ville de Montbard a été labellisée au titre du programme Petites Villes de Demain à la date du 11 décembre 2020 par courrier de Madame la Ministre de la Cohésion des Territoires et des relations avec les collectivités territoriales (annexe 2).

Article 1. Objet de la convention

La présente convention d'adhésion Petites Villes de Demain (« la Convention ») a pour objet d'acter l'engagement des Collectivités, de l'Etat et du Département dans le programme Petites Villes de Demain. Dans un délai de 18 mois maximum à compter de la date de signature de la présente Convention, la Convention engage les Collectivités à formaliser un projet de territoire par une convention d'ORT (Opération de Revitalisation de Territoire).

La présente Convention a pour objet:

- de préciser les engagements réciproques des parties et d'exposer les intentions des parties dans l'exécution du programme,
- d'indiquer les principes d'organisation des Collectivités bénéficiaires
- de définir le fonctionnement général de la Convention,
- de présenter un succinct état des lieux des enjeux du territoire, des stratégies, études, projets, dispositifs et opérations en cours et à engager concourant à la revitalisation,
- d'identifier les aides du programme nécessaires à la consolidation du projet de territoire.

Le programme s'engage dès la signature de la présente Convention. Cette convention a, par ailleurs, vocation à s'articuler avec le futur Contrat territorial de relance et de transition écologique.

Article 2. Engagement général des parties

Les parties s'engagent à fournir leurs meilleurs efforts pour assurer le succès de la mise en œuvre du programme et la réalisation des actions inscrites dans la convention. En particulier:

- L'Etat s'engage à animer le réseau des Partenaires du programme afin de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre; à désigner au sein de ses services un référent départemental et un référent régional chargés de coordonner l'instruction et le suivi des projets et d'assurer l'accessibilité de l'offre de services; à étudier le possible co-financement des actions inscrites dans le plan d'action de la Convention qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'Etat disponibles, à mobiliser les experts techniques des services déconcentrés.
- Les Collectivités s'engagent à mobiliser autant que possible les moyens humains et financiers nécessaires pour assurer le pilotage et la mise en œuvre efficace du programme sur leur territoire; à signer une convention d'ORT dans un délai de 18 mois à compter de la signature de la présente convention.
- Le Conseil départemental s'engage à inscrire son action dans le protocole d'appui de partenariat territorial renforcé aux collectivités de Côte d'Or conclu avec l'ANCT et notamment mobiliser en complémentarité de ses services les moyens d'ingénierie nécessaire à la réalisation des projets des Petites Villes de Demain et de leur EPCI, à participer aux côtés de l'Etat, à l'animation du réseau des acteurs du programme; à étudier tous les co-financements possibles dans le cadre des politiques départementales qu'il conduit ainsi qu'au titre de la convention d'intermédiation financière conclue avec la Banque des territoires pour le soutien aux études d'ingénierie.
- Le cas échéant, le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, le PETR de l'Auxois-Morvan pourront mobiliser leurs ressources humaines et financières pour permettre la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention et leurs orientations stratégiques.

Article 3. Organisation des Collectivités

Pour assurer l'ordonnancement général du projet fondé sur la stratégie de continuité de l'A.M.I. national et expérimental de Revitalisation des centres bourgs de 2014, son pilotage, la coordination et la réalisation des différentes actions, conduisant notamment à l'élaboration de l'ORT, les Collectivités s'engagent à :

- mettre en œuvre des relations partenariales renforcées
- constituer un Comité de pilotage validant les orientations. Le comité de pilotage se réunit de façon formelle autant que nécessaire afin de garantir la bonne dynamique de projet. Il est co-présidé par le Maire de Montbard et le Président de la Communauté de Communes du Montbardois et associe l'Etat représenté par le préfet ou

son représentant, le Conseil départemental représenté par un élu ou par les services. Y participent les adjoints municipaux et vice-présidents intercommunaux dont les périmètres de délégation sont partie prenante du projet, le Département, la Région, le PETR, les partenaires financiers et techniques publics ou privés, les DGS, le DST, le chargé de mission de revitalisation centre bourg, et puis, le chargé de mission Petites Villes de demain.

- Recruter un chargé de mission Petites Villes de demain
- User de méthodes et outils garantissant l'ambition et la qualité du projet tout au long de sa mise en œuvre, en assurant la communication auprès de la population et l'associer par les moyens idoines.

Article 5. Durée, évolution et fonctionnement général de la convention

La présente Convention est valable pour une durée de 18 mois maximum, à compter de la date de sa signature. En cas de difficulté avérée et justifiée, sur demande explicite et circonstanciée des Collectivités, validée par le comité de pilotage, cette durée pourra être prolongée par avenant à l'appréciation de l'Etat représenté par le préfet.

Dans ce délai, doit être adopté un projet de territoire intégrant, poursuivant la stratégie de revitalisation du centre bourg et le cas échéant, l'élargissant au périmètre communal, et menant une réflexion sur l'élargissement d'actions en cohérence avec le programme Petites Villes de Demain à l'échelle intercommunale.

Durant ce même calendrier, les Collectivités peuvent mobiliser les offres des partenaires financiers et techniques, nationaux et locaux, pertinentes à la réalisation des actions.

À tout moment, sur la base du projet de territoire, les Collectivités peuvent valider en Comité de pilotage la convention d'ORT. La signature de la convention ORT met fin automatiquement à la présente Convention.

Article 6. Etat des lieux

6.1 1. Description succincte des collectivités:

- **Ville de Montbard**

Montbard, est une commune sous-préfecture de Côte-d'Or. Ses fonctions urbaines relativement complètes en font le pôle de centralité du bassin de vie. A l'instar des bourgs-centres ruraux, Montbard a été marquée par une érosion démographique structurelle ces quarante dernières années. La ville comptait 7 700 habitants au début des années 80 et 5 132 habitants en 2021. La structure démographique est marquée par un vieillissement de la population.

L'extension urbaine de Montbard a été soumise aux contraintes topographiques. Située dans la vallée de la Brenne, la ville s'est développée au Moyen-Age à partir d'un site défensif, la butte castrale. Son développement initial s'étire sur un axe nord-sud comme en témoigne son faubourg en direction de Châtillon-sur-Seine. Aux XIXe et XXe siècles, le développement industriel de la cité en modifie la morphologie : la création d'axes de transit est-ouest (canal de Bourgogne, voies ferrées, ancienne RN) en corsète le développement sur un axe ouest-est (résidences pavillonnaires et collectives témoignant de cet étalement urbain qui gagne également le plateau des Bordes au nord). La cité recèle un riche patrimoine architectural et historique. Lieu de pouvoir des Ducs de Bourgogne qui y édifient un château, le site castral deviendra au XVIIIème siècle propriété du célèbre naturaliste natif de Montbard, Georges-Louis Leclerc de Buffon qui aménage un parc sur cette élévation naturelle et des pépinières en contrebas alimentant notamment le jardin du Roy à Paris (actuel Jardin des Plantes). Il édifie un hôtel particulier en signe de prestige social ouvrant sur la place Buffon. Monuments Historiques, ces lieux marquent fortement de leur empreinte l'identité montbarquoise. Buffon a aussi laissé sa marque de fabrique en matière économique. Maître de forges, il fonde un véritable établissement industriel avec la grande forge au village de Buffon. Fin XIXème, les Frères Bouhey créent à Montbard la Société Française des Corps Creux. Une nouvelle organisation urbaine et sociale se met progressivement en place. L'industrie métallurgique s'est implantée sur le territoire et a développé les process lui permettant de franchir les seuils technologiques d'une industrie de pointe. Des entreprises se sont regroupées au sein d'une association, la Métal'Valley.

Ville centre du territoire, Montbard est un pôle majeur de l'économie du Montbargeois. La ville centralise à elle seule 53% des établissements présents sur le territoire intercommunal et 80% de ses effectifs.

Avec près de 3 000 logements sur la commune, le parc immobilier de Montbard se caractérise principalement par son ancienneté. 23,5% du parc a été construit avant 1946 et 73,1% entre 1946 et 1990. C'est au sein du centre bourg qu'on observe la plus forte concentration de bâti ancien puisque près de 50% du parc immobilier date d'avant 1948. D'après les données FILOCOM, 6% des logements sont classés comme dégradés et très dégradés. 80% de ces logements sont situés en centre bourg.

- **EPCI - Communauté de Communes du Montbargeois**

Créée au 1^{er} janvier 2005, la Communauté de Communes du Montbargeois regroupe 33 communes à ce jour pour une population de 10 781 habitants. Ce territoire rural est à l'interface de plusieurs entités : l'Auxois, le Châtillonnais et les territoires icaunais dont les populations utilisent aussi nombre de services notamment la gare TGV positionnant le territoire à 1h de Paris. En termes d'accessibilité numérique, le territoire bénéficie du déploiement de la fibre optique par

le Conseil départemental de la Côte d'Or. Le territoire du Montbardois se caractérise par une ville centre et ne compte pas d'autres pôles de centralité.

Porte d'entrée sur la Bourgogne-Franche-Comté, le territoire fait partie du PETER de l'Auxois-Morvan bénéficiant du label Pays d'Art et d'Histoire. Le Montbardois est richement doté en sites historiques et naturels dont l'abbaye cistercienne de Fontenay bénéficiant du label Unesco, le Musée Buffon de Montbard (Musée de France – maison des Illustres), la Grande Forge de Buffon sur la commune de Buffon, les châteaux de Montfort (Montigny-Montfort) et de Rochefort (Asnières en Montagne), toute une large déclinaison du patrimoine culturel et rural disséminé sur le territoire faisant la particularité et le charme de la Bourgogne. C'est aussi le Canal de Bourgogne (vélo route), 250 km de sentiers balisés de randonnée, un sentier grande randonnée Fontenay-Vézelay, parcs et jardins (Parc Buffon à Montbard, jardins Coeurderoy à Moutiers Saint-Jean, Vallon de Fontenay à Touillon, démarche de village jardin à Arrans, sentier botanique à St Rémy, etc. ...)

6.1.2 Spécificité des collectivités :

Après appel à candidatures, Montbard et son EPCI ont été lauréats de l'AMI national et expérimental de revitalisation des centres bourgs lancé par le gouvernement en 2014 (54 lauréats à l'échelle nationale). Les études pré-opérationnelles (étude d'opération programmée d'amélioration de l'habitat de renouvellement urbain et étude de stratégie de développement territorial) ont été conduites et ont abouti à la signature d'une convention de revitalisation en juin 2016 pour une durée de 6 ans. Le projet est intitulé « Montbard, pôle de territoire, 2016-2022 » (annexe 3 – brochure de communication).

Cet outil de consolidation et de transformation est au service de l'attractivité du territoire intercommunal et du renforcement du rôle de centralité de Montbard. Le projet expérimental de revitalisation du centre bourg concilie croissance économique, cohésion sociale et préservation des ressources naturelles dans la logique d'un territoire durable. Il allie enjeux économiques (pérennisation et développement des fonctions productives du territoire ainsi que de l'offre commerciale et artisanale), enjeux sociaux (amélioration du cadre de vie et de l'habitat, renforcement des liens sociaux dans une ville à vivre, lutte contre la fracture numérique...), enjeux environnementaux (démarche de renouvellement urbain visant à reconstruire la ville sur elle-même dans une démarche de densification de la population en centre bourg, lutte contre la précarité énergétique, préservation de la ressource en eau ...)

Depuis sa mise en œuvre, le dispositif fait l'objet de nombreux comités techniques et d'un comité de pilotage annuel. Une communication régulière est faite sur différents supports et les actions ont fait l'objet de réunions publiques thématiques.

6.2. Projets et opérations en cours concourant à la revitalisation

6.2.1 Documents d'urbanisme, de planification applicable et de valorisation du patrimoine

Documents stratégiques et périmètres :

PLU, PPRI, communal
PAH, Pays Auxois-Morvan
PDH, départemental
SRADDET, SRDEII, régional
SAGE, SDAGE, Bassin de l'Armançon

Dispositifs déjà existants et périmètres :

FISAC, communal
Schéma directeur du Parc Buffon (MH), communal
Schéma directeur de SIL, communal
Opération de revitalisation du centre bourg et de développement du territoire (valant OPAH-RU), communal et intercommunal
CTE (avant CRTE), intercommunal
LEADER, Pays
Territoire d'Industrie, Pays
Plan alimentaire territorial, départemental
Contrat de Canal, régional

6.2.2 Etudes finalisées ou en cours, projets et opérations d'urbanisme, projets en vue dans le cadre de la stratégie de revitalisation

❖ Ville de Montbard

Habitat – Cadre de vie / espaces publics

- Etude valant OPAH RU, par SOLIHA, 2015, ville de Montbard (et diagnostics préalables socio-économiques, sociodémographiques, caractéristiques de l'habitat)

- Etude chromatique de l'architecture et de l'urbanisme, juin 2015, ville de Montbard, par CEC et Larissa Noury, étude commanditée par l'Anah
- Schéma directeur d'aménagement du centre bourg de Montbard, février 2016, CCI21-CGIIC Alter cité après Diagnostic pour le schéma directeur d'aménagement du centre bourg, octobre 2015
- Diagnostics accessibilité des établissements recevant du public, propriété de la Commune de Montbard, ACE BTP, 2016. agenda d'accessibilité programmé.
- Etude de programmation urbaine, architecturale et sociale, quartiers de Montbard du Beugnon / St Pierre et les Bordes- cabinet Verdi – 2019 ; co-portage ville de Montbard, Orvitis, CdC Habitat.
- Etude de faisabilité d'îlots en centre ancien dans le cadre d'une démarche RHI THIRORI, 2021 (en cours), ville de Montbard, cabinet Creuset Méditerranée.
- Opération de réaménagement des rues du centre-ville, Mayot et Toussaint architectes, 2021 à 2023.
- Avant-Projet Sommaire (2020) du réaménagement urbain de l'avenue du maréchal Leclerc et du quai Philippe Bouhey, agence JDM paysagistes ; créer une véritable avenue urbaine d'entrée de ville avec piste cyclable ; ce projet inclut la valorisation du Canal de Bourgogne par une passerelle piétonnière et cycliste
- Projet de déconstruction du silo près de la gare pour améliorer l'offre de stationnement, Réalisation prévue sur 2022 et 2023.

Les principales conclusions avec les enjeux : améliorer le cadre de vie et la typologie-performance énergétique des logements pour répondre aux enjeux de re-densification du centre bourg et aux nouveaux besoins des habitants.

Patrimoine (MH) – Culture

- Etude pour la mise en place d'un schéma directeur du parc Buffon, 2016, cabinet RL et associés.
- Plusieurs rapports de fouilles archéologiques par l'INRAP et Archeodunum.
- Projet scientifique et culturel du musée Buffon (Musée de France, Maison des illustres), décembre 2020, définition des orientations stratégiques du Musée 2021-2031.
- Création du pôle pédagogique et récréatif de l'Orangerie : un espace public situé au parc Buffon avec bâtiment d'accueil de la médiation culturelle (achevé), square de jeux sur le thème du bestiaire animalier, jardin pédagogique et verger stationnable. (Achèvement 2021) – cabinet RL et associés.
- Travaux de sécurisation des tours médiévales au parc Buffon, ArchiPat (automne 2021 – 2022),
- Bâtiment de l'Hôtel Buffon (MH) proposé dans le cadre de l'AMI de la Bibliothèque nationale de France (2020) pour son pôle de conservation de collections de presse.

Les principales conclusions avec les enjeux : valoriser le patrimoine et la culture pour répondre aux enjeux liés à l'identité d'une ville depositaire de l'héritage scientifique et intellectuel du naturaliste des Lumières, Buffon, dont la contemporanéité est une évidence à l'ère écologique.

Economie – Tourisme – Numérique

- Etude de valorisation du pôle de la gare de Montbard par Meneghetti parvis-AREP, gares et connexions SNCF, 2019.
- Etude de libération d'emprise ferroviaire (halle à marchandises et terrain, gare de Montbard), (en cours) par SNCF Réseau.
- Etude pour schéma directeur de SIL, 2021, par MCK réflexion et assistance, après diagnostic.
- Appel à projet espace numérique au CCAS pour lutter contre la fracture numérique. Projet en cours d'étude et de montage financier pour les aides publiques. (prévisionnel : automne 2021- printemps 2022).
- Travaux sur bâtiments communaux retenus dans le cadre de la relocalisation d'un service de la DGFIP (avant septembre 2022).

Les principales conclusions avec les enjeux : pérenniser et diversifier le tissu économique, répondre aux enjeux de la transition numérique et écologique, en accompagnant également les personnes ne maîtrisant pas encore les outils.

Transition écologique

- Etude de la Brenne dans la traversée de Montbard, diagnostic et propositions d'aménagements pour la restauration de la continuité écologique, SMBVA, cabinet Artelia, mars 2016.
- Diagnostic Terr'Innove: accompagner la ville dans sa politique de transition énergétique, 2017, Engie.
- Etude schéma directeur de l'eau potable, Hydracos, 2019-2021, ville de Montbard.
- Rénovation thermique de l'Hôtel de Ville – en phase d'études avant-projet définitif. Réalisation prévue en 2022.

Les principales conclusions avec les enjeux : la dimension écologique du développement durable a été un fil directeur de la feuille de route stratégique établie dans le cadre précédent de l'AMI national de revitalisation des centres bourgs et la poursuite des enjeux est de tendre vers de nouveaux modes de vie, des usages plus respectueux de l'environnement, de favoriser les circuits courts.

❖ EPCI – Communauté de Communes du Montbardois

Economie – numérique – tourisme

- Etude d'opportunité et de faisabilité pour la création d'un tiers lieu, cabinet Ocalia, 2018 (ville et périmètre communautaire).
- Création d'un tiers lieu préfigurateur à haute performance écologique situé à Montbard (achèvement prévisionnel printemps 2022).
- Refonte du site internet de la CCM et de celui de l'Office de Tourisme intercommunal.
- Extension de la ZAE du Champ blanc (en cours).

Transition écologique

- Etude préalable de la CCM au transfert de la compétence eau potable et assainissement sur le périmètre communautaire, création de schémas de diagnostics eau potable et assainissement, cabinet Ecosferes PMM, 2020, en cours.

❖ Conjointement, Ville de Montbard et EPCI - Communauté de Communes du Montbardois

- Etude de stratégie de développement territorial (ville et périmètre communautaire), 2016 par la CCI21 ; diagnostics à l'étude de stratégie de développement territorial (ville et périmètre communautaire), 2016 CCI21.

6.3 Projet de territoire

Le projet de territoire est mené dans la logique de continuité du projet global de revitalisation et le cas échéant, de sa réactualisation. Son objectif est de donner une impulsion commune sur différents projets : amélioration du cadre de vie des habitants avec l'amélioration de l'accès aux services publics, la rénovation thermique et énergétique des bâtiments publics et privés, l'offre commerciale et artisanale, la mobilité douce, la valorisation du patrimoine historique.... Il a pour fil conducteur transversal le développement durable.

6.4 Besoins estimés en ingénierie

Pour les actions en cours, matures, cohérentes avec le plan de revitalisation en cours, un chargé de mission revitalisation du centre bourg est en poste.

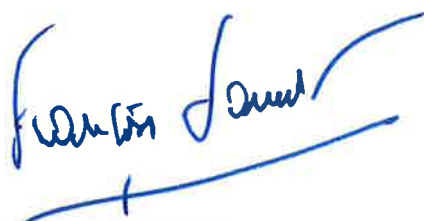
Pour les actions à engager concourant à la revitalisation dans le cadre du programme des Petites Villes de Demain, un chargé de mission dédié doit être recruté.

Besoin à envisager de réactualisation de l'OPAH-RU.

Fait à Montbard (en 4 exemplaires) le 13 JUIN 2021.



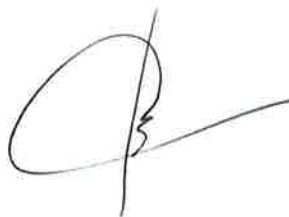
Fabien **SUDRY**
Préfet de la région
Bourgogne-Franche-Comté
Préfet de la Côte-d'Or



François **SAUVADET**
Président du Conseil Départemental
de Côte d'Or



Laurence **PORTE**
Maire de MONTBARD



Alain **BÉCARD**
Président de la Communauté de Communes
du Montbardois